

19^{ème} siècle

1813 : défaite de Napoléon à la bataille de Leipzig
 1815 : Congrès de Vienne
 Celui-ci permet notamment la mise en avant de la neutralité de la Suisse
 1816-1817 : grave crise économique en Europe
 Jusqu'en 1830 : grave dépression industrielle


 Traité de réunion du 26 avril 1798 : annexion de Genève par la France

Déc 1813 : Genève est libérée par les troupes autrichiennes du comte F. von Bubna
 1813-1814 : occupation de Genève par les troupes autrichiennes

1815 : Genève rejoint la Confédération (22^{ème} canton)
 1815 : l'inviolabilité de la Suisse
 Sa neutralité perpétuelle est inscrite dans le second Traité de Paris

Essor de l'industrialisation en Suisse et évolution vers une société de classes industrielles :
 * 1833-34 : grèves de tailleurs et serruriers en Suisse
 1^{ère} organisation de travailleurs en Suisse
 * années 1840 : apparition d'organisations présocialistes

1841 : révolution genevoise
 Agonie du régime instauré en 1814

1845-1847 : crise du «Sonderbund»
 Sept cantons catholiques se liguent dans une alliance séparée. Les radicaux (partisans d'un Etat suisse démocratique et centralisé) font face aux conservateurs (partisans du maintien d'une souveraineté cantonale étendue)

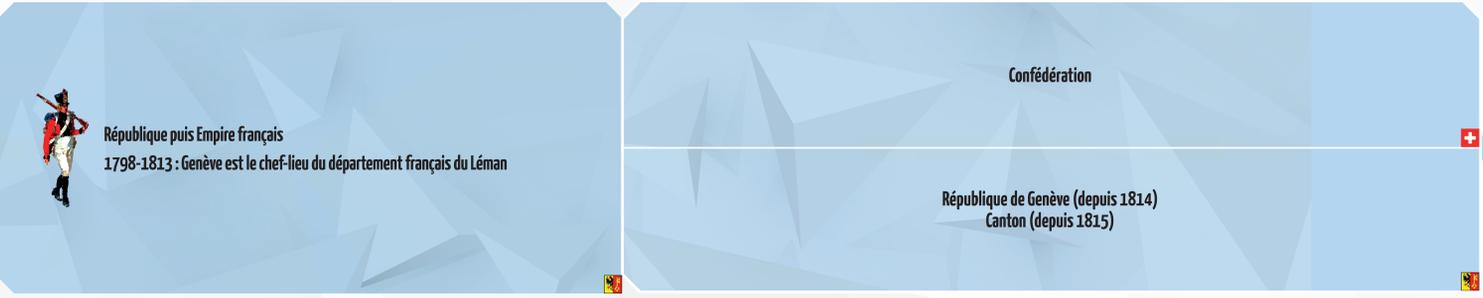
Révolution genevoise de 1846 :
 Les institutions genevoises (conservatrices) refusent de soutenir la dissolution du Sonderbund demandée par les radicaux. Menés par James Fazy, ceux-ci appellent la population à la révolte et font tomber le gouvernement

1814 : constitution (aristocratique) genevoise
 Net recul démocratique
 La séparation des pouvoirs n'est plus réalisée

1815 (→ 1848) : Pacte fédéral signé entre les cantons de la Confédération (consécutif à la chute de Napoléon)
 Il sert de loi fondamentale à la Confédération

1842 : constitution genevoise consécutive à la révolution de 1841
 Démocratie représentative, autonomie de la ville, garantie de nombreux droits individuels et rétablissement de la souveraineté populaire

1847 : constitution genevoise rédigée par James Fazy
 Elle pose les bases de la démocratie moderne et transforme les institutions



1804 : le code civil des Français (aussi appelé code Napoléon) est utilisé à Genève

1808 : le code de commerce des Français est utilisé à Genève
 1811 : le code pénal des Français est utilisé à Genève

1816 : loi sur l'organisation judiciaire

1832 : loi constitutionnelle sur l'organisation judiciaire

1848 : loi organique des tribunaux du Canton de Genève

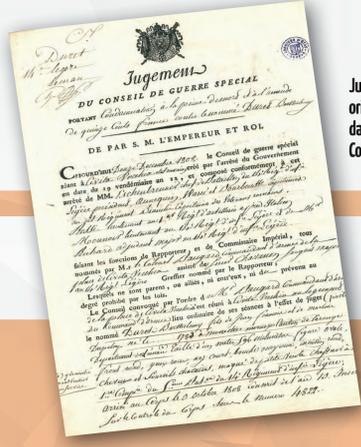
1798-1813 : le droit français succède au droit genevois et l'organisation judiciaire de Genève en est également modifiée

1816 : sous la Restauration, l'organisation judiciaire s'inspire de celle de l'Ancien Régime

1832 :
 * deux degrés de juridiction civile sont maintenus
 * les organes de la justice pénale sont différenciés suivant la gravité des causes avec un organe de cassation

1847 : nouvelle constitution genevoise
 * garantie de l'existence du jury populaire qui statue seul sur les questions de faits soumises à la Cour d'assises et à la Cour correctionnelle
 * rétablissement de la justice de paix


 1798 : la peine de mort se fait par décapitation (guillotine)



Jugement en 1808 d'un homme originaire du canton de Carouge et enrôlé dans la Grande armée de Napoléon
 Cote AEG : ADL L69